

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1323

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. Numéro de parution : 20210170. Date de parution : 1^{er} septembre 2021.

Annonce numéro : 1023. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

899 110 639 RCS Lyon.

SERVICE PASSERAT.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Adresse : 8, Rue Marie-louise et Anne-marie Soucelier, 69005 Lyon.

Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 36943.84 EUR.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : Gravure, impression et pose de plaques signalétiques, remplacement de nom sur les interphones et petits travaux pour des syndicats de copropriété..

Adresse : 8, Rue Marie-louise et Anne-marie Soucelier, 69005 Lyon.

Précédent propriétaire : 809 760 325 RCS Lyon. **PASSERAT DE LA CHAPELLE** (Baptiste). Nom d'usage : PASSERAT DE LA CHAPELLE.

Date de commencement d'activité : 1^{er} juillet 2021.

Publication légale : Tout Lyon du 8 juillet 2021.

Oppositions : Au siège du fonds cédé : 26 rue Jean Larrive 69003 Lyon.

Commentaires : Achat d'un fonds de commerce sis 26 rue Jean Larrive 69003 Lyon par Acte sous seing privé en date du 17/06/2021 enregistré au Service de l'Enregistrement de Lyon le 30/06/2021, Dossier 2021 00036816.

Référence : 6904P61 2021 A 09594. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 26 Rue Jean-Larrivé 69003 LYON. Adresse du nouveau propriétaire : 8 Rue Marie-louise et Anne-marie Soucelier 69005 LYON. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..